

Séance ordinaire du 21 janvier 2020

Séance ordinaire du conseil tenue au lieu habituel des séances, ce mardi 21 janvier 2020 à laquelle étaient présents : M. Martin Couillard, M. Benjamin Bourcier, M. Martin Dumaresq, M. Jacques Giroux, M. Guy Lemieux, M. Mathieu Mercier sous la présidence de M. Gaétan Ménard formant quorum.

Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière est présente à cette séance.

Résolution no. 20-001 **Ouverture de la séance**

Proposé par : M. Mathieu Mercier
Appuyé par : M. Martin Dumaresq

Et résolu unanimement

Que la séance ordinaire du 21 janvier 2020 soit et est ouverte.

Adopté

Résolution no. 20-002 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Proposé par : M. Martin Couillard
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2020 soit adopté.

Adopté

Résolution no. 20-003 **Adoption du procès-verbal**

Proposé par : M. Martin Couillard
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 et de la séance extraordinaire du 4 décembre 2020 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

Résolution no. 20-004
Présentation des comptes

Proposé par : M. Martin Couillard
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que la liste des comptes payés et des comptes à payer en date 21 janvier 2020 soit approuvée à l'exception du chèque 16227 au montant de 51,73\$ qui est refusé pour paiement

Un vote est pris à ce sujet :

Refusé : M. Martin Couillard
M. Benjamin Bourcier
M. Martin Dumaresq
M. Jacques Giroux
M. Mathieu Mercier

Accepté : M. Guy Lemieux

Chèques 16181 à 16257 au montant de 67 575,95 \$ moins le paiement de 51,73 \$

Prélèvements 3136 à 3177 au montant de 9 120,12 \$

La liste des salaires est également déposée.

Je, Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présence qu'il y a des crédits disponibles pour des fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus ont été projetées par le conseil municipal ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions du Conseil à cette séance.

Adopté

Résolution no. 20-005
Transfert de postes budgétaires

Proposé par : M. Martin Dumaresq
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Qu'un montant de 525 \$ soit transféré du poste budgétaire Réceptions 02 11000 493 au poste budgétaire Cotisation Employeur 02 11000 200;

Qu'un montant de 4 800 \$ soit transféré du postes budgétaire Assurance Responsabilités 02 13000 423 au poste budgétaire Rémunération Administration 02 13000 141;

Qu'un montant de 2 000 \$ soit transféré du poste budgétaire 02 13000 970 au poste budgétaire Cotisation Employeur 02 13000 200;

Qu'un montant de 275 \$ soit transféré du poste budgétaire Entretien Bureau 02 13000 527 au poste budgétaire Administration et Informatique 02 13000 414;

Qu'un montant de 500 \$ soit transféré du poste budgétaire Entretien Bureau 02 13000 527 au poste budgétaire Rémunération Adjointe 02 13001 141;

Qu'un montant de 5 600 \$ soit transféré du poste Contrat Enfouissement 021 45120 446 au poste budgétaire Rémunération pompiers 02 22000 141;

Qu'un montant de 20 \$ soit transféré du poste budgétaire Assurance Moteurs 02 22000 425 au poste budgétaire Frais Déplacement 02 22000 310;

Qu'un montant de 70 \$ soit transféré du poste budgétaire Assurance moteurs 02 22000 425 au poste budgétaire Système Télécommunications 02 22000 339;

Qu'un montant de 500 \$ soit transféré du poste budgétaire Électricité 02 22000 681 au poste budgétaire Vêtements Chaussures 02 22000 650;

Qu'un montant de 1 600 \$ soit transféré du poste Rémunération Sécurité Civile 02 223000 140 au poste budgétaire Rémunération Voirie 02 32000 141;

Qu'un montant de 800 \$ soit transféré du poste budgétaire Rémunération Sécurité Civile 02 23000 200 au poste budgétaire Cotisation Employeur 02 32000 200;

Qu'un montant de 300 \$ soit transféré du poste budgétaire Frais génie 02 32000 411 au poste budgétaire Système Télécommunication 02 32000 339;

Qu'un montant de 2 000 \$ soit transféré du poste budgétaire Entretien Véhicules 02 32000 526 au poste budgétaire Entretien et Réparation Bâtiments 02 32000 522;

Qu'un montant de 100 \$ soit transféré du poste budgétaire Autres 02 32000 999 au poste budgétaire Rémunération Voirie Adjoint 02 32001 141;

Qu'un montant de 1 500 \$ soit transféré du poste budgétaire Analyses Égouts 02 41500 635 au poste budgétaire Pièces et Accessoires 02 41500 649;

Qu'un montant de 900 \$ soit transféré du poste budgétaire Contrat Enfouissement 02 45120 446 au poste budgétaire Cotisation Employeur Urbanisme 02 610090 200;

Qu'un montant de 150 \$ soit transféré du poste budgétaire Rémunération monitrice 02 70150 141 au poste budgétaire Cotisation employeur bibliothèque 02 70230 200;

Qu'un montant de 20 \$ soit transféré du poste budgétaire Animation 02 70230 349 au poste budgétaire Autres 02 70230 321;

Qu'un montant de 45 \$ soit transféré du poste budgétaire Animation 02 70230 349 au poste budgétaire Téléphone 02 70230 331;

Qu'un montant de 1 000 \$ soit transféré du poste budgétaire Remboursement taxes 02 99200 899 au poste budgétaire Intérêt Dette Long terme 02 92100 840;

Qu'un montant de 5 000 \$ soit transféré : 2 500 \$ du poste budgétaire Bibliothèque 23 02 000 724 et 2 500 \$ du poste budgétaire Hotel de Ville 23 02 000 000 au poste budgétaire Service Incendie 23 03 000 000;

Qu'un montant de 7 000 \$ soit transféré du poste budgétaire Prévention Incendie 02 22000 140 au poste Rémunération Maire et Conseil 02 11000 131;

Adopté

Résolution no. 20-006
Camion incendie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'acquisition d'un camion autopompe pour répondre aux besoins du Service incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé par appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion autopompe usagé de l'année 2006 ou plus récent pour le Service incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions dans le cadre de cet appel d'offres, soit la soumission de la compagnie Camions Hélie (1983) inc., au montant de 212 500,00 \$, plus les taxes applicables, et la soumission de la compagnie L'Arsenal, pour la somme de 283 281,00 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été informé des différences entre les deux soumissions par la Directrice générale et secrétaire trésorière, Mme Ginette Prud'Homme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a requis un avis juridique relativement à la conformité des soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT l'avis reçu à l'effet que la soumission de la compagnie Camions Hélie (1983) inc. n'est pas conforme puisqu'elle comporte des irrégularités majeures ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

en conséquence

il est proposé par : M. Martin Couillard
appuyé par : M. Benjamin Bourcier

et résolu unanimement

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois accorde le contrat pour la fourniture d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie à la compagnie L'Arsenal, pour un montant de 283 281,00 \$, plus les taxes applicables, conditionnellement à l'approbation et l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt nécessaire afin de financer cette acquisition;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la compagnie L'Arsenal ainsi qu'à la compagnie Camions Hélie (1983) inc.;

Adopté

Résolution no. 20-007
Appui – Commission Scolaire de la Vallée des Tisserands

CONSIDÉRANT le besoin des industries de la région d'avoir des mécaniciens d'équipements agricoles compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

CONSIDÉRANT que l'activité agricole est au cœur de l'activité économique régionale;

CONSIDÉRANT que le territoire desservi par le centre de formation professionnelle est principalement agricole;

CONSIDÉRANT que le programme d'études Mécanique agricole (ouvriers agricoles) se retrouve parmi les programmes visés dont la perspective d'emploi est jugée excellente au Québec et bonne en Montérégie;

CONSIDÉRANT les investissements et contributions apportés depuis janvier 2015 au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome afin d'y construire un nouvel atelier, de faire l'acquisition de certaines machineries et de réaménager certains locaux utilisés;

CONSIDÉRANT la contribution des entreprises de la région qui fait preuve des besoins de main-d'œuvre et de la mobilisation du milieu;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Couillard
appuyé par M. Guy Lemieux

et résolu unanimement

Que la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois appuie la demande de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour offrir le programme d'études professionnelles « Mécanique agricole » au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome afin de répondre aux besoins de la région.

Adopté

Résolution no. 20-008
Rapport activités annuelles – Service Sécurité Incendie

Proposé par : M. Martin Dumaresq
Appuyé par : M. Mathieu Mercier

Et résolu unanimement

Que le rapport des activités du Service de Sécurité Incendie concernant le plan de mise en œuvre prévu pour l'année 7 soit accepté tel que déposé

Adopté

Résolution no. 20-009
Démission pompier

Proposé par : M. Martin Dumaresq
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte la démission de M. Samuel Leduc pompier du Service Sécurité Incendie.

Adopté

Résolution no. 20-010
Démission pompier

Proposé par : M. Guy Lemieux
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte la démission de M. Christian Dignard pompier du Service Sécurité Incendie.

Adopté

Résolution no. 20-011
Soumission centre communautaire

La directrice générale et secrétaire trésorière informe le conseil municipal que lors de l'ouverture des soumissions pour le centre communautaire devant témoins

Le soumissionnaire est : Pierre Montpetit

Année 2020	18,800 \$
Année 2021	18,900 \$
Année 2022	19,000 \$

Total	56 700 \$
-------	-----------

En conséquence il est proposé par : M. Martin Dumaresq
appuyé par : M. Mathieu Mercier

et résolu unanimement

Que le contrat pour l'entretien du centre communautaire soit octroyé à Pierre Montpetit au coût de 56 700 \$ pour les années 2020-2021 et 2022

Adopté

Résolution no. 20-012
Levée de la séance

Proposé par : M. Martin Dumaresq
Appuyé par : M. Guy Lemieux

Et résolu unanimement

Que la séance ordinaire du 21 janvier 2020 soit levée à 21h30.

Adopté

Gaétan Ménard
Maire

Ginette Prud'Homme
Directrice générale et secrétaire trésorière